

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1236 27 juin 2006

SOMMAIRE

AC Technologies S.A., Leithum 59294	eepi, GmbH, Mondorf-les-Bains	5930 !
Alcebe, S.à r.l., Diekirch 59311		5930 3
Alcebe, S.à r.l., Diekirch 59311		5929 1
An der Weed, A.s.b.l., Consdorf 59306	Free S.A., Boevange	59324
Anciennes Tanneries de Wiltz, S.à r.l., Wiltz 59291	Garage Jeannot Schweig, S.à r.l., Hosingen	59324
Arco Colmar-Berg, S.à r.l., Colmar-Berg 59324		59289
ATLA, Atelier Thill-Lentz, Asselborn, S.à r.l.,	Garage Reiter, Hosingen, S.à r.l., Hosingen	59316
Asselborn	Garden Service Grengen Daum, S.à r.l., Haut-	
Ateliers Hoffmann, S.à r.l., Diekirch 59289	bellain	59286
Avante Petroleum S.A., Luxembourg 59312	Global Distribution Luxembourg, S.à r.l., Tar-	
Ballooning 50° Nord, S.à r.l., Fouhren 59322	<u> </u>	59297
Bâtiself S.A., Foetz	Global Distribution Luxembourg, S.à r.l., Tar-	
Bernstein International AG, Weiswampach 59316		59298
Bistrot Nicolas, S.à r.l., Kayl 59314		5929 1
Blummenbuttek Manou, S.à r.l., Ettelbruck 59317	Hammes, S.à r.l., Vianden	59324
Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Elec-	Hutchison 3G Italy Investments, S.à r.l., Luxem-	
troniques - Recherche & Développement S.A.,	bourg	5931 3
Wilwerdange 59287	Immobilière Nord-Sud S.A., Clervaux	59300
Caciva, S.à r.l., Luxembourg 59308	Immobilière Spielmann et Van Dyck, S.à r.l., Ettel-	
Café After Blue, S.à r.l., Diekirch 59295	bruck	59322
Centre Culturel Islamique du Nord, A.s.b.l., Wiltz 59283	Innovations & Services S.A., Luxembourg	5931 3
Circuit Foil Engineering, S.à r.l., Weidingen 59327		5931 4
Compagnie Financière de la Huppe S.A., Perlé 59288	Intercentral-Pneus, S.à r.l., Waldbillig	592 87
Compagnie Financière de la Huppe S.A., Perlé 59288	International Car Renting and Repairing, S.à r.l.,	
Compagnie Financière de la Huppe S.A., Perlé 59288	Weiswampach	59290
Constructions Métalliques du Nord, S.à r.l., Trois-	J.S.M. S.A., Weiswampach	5929 1
vierges 59288	J.T.D.G. Consulting S.A	59302
Cuni-Fuels S.A., Ettelbruck59326	Jacque Immobilière SCI, Esch-sur-Alzette	59310
D. Brown & Sons S.A., Luxembourg 59324	JMJ Promotions, S.à r.l., Ettelbruck	59322
Daniel Schlechter S.A., Vianden 59282	Kad-Hapal, S.à r.l., Troisvierges	5928 8
Dasbourg-Pont S.A., Rodershausen 59325	Lampertz, S.à r.l., Troisvierges	5928 8
Difrulux, S.à r.l., Breidweiler 59314	LR Industrie Holding S.A., Diekirch	59299
Electricité Kyll S.A., Diekirch 59325	Luxore S.A., Capellen	5931 7
Elektro R. Velz A.G., Huldange 59286	Maga S.A., Luxembourg	59327
Elmar Klein, S.à r.l., Wincrange 59317	Maga S.A., Luxembourg	59328
EPI, European Property Investment S.A., Echter-	Marbrerie Schiffer Wiltz S.A., Wiltz	5929 1
nach 59305	Marbrerie Schiffer Wiltz S.A., Wiltz	59292
Essenti«Elle», S.à r.l., Bissen 59301	Maxi S.A., Dickweiler	59290
Euro Print, S.à r.l., Derenbach 59282	Metro, S.à r.l., Diekirch	59295
eepi, GmbH, Mondorf-les-Bains 59304	Metro, S.à r.l., Diekirch	59295



Metro, S.à r.l., Diekirch	59295	Somak (Europe) S.A., Luxembourg	59320
Moda Inc., S.à r.l., Troisvierges	59287	Somak (Europe) S.A., Luxembourg	59322
Norder Holzhandel, S.à r.l., Heiderscheid	59317	Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune	
Nouvelle Aliment-Central, S.à r.l., Mersch	59287	et Section de Heinerscheid, A.s.b.l., Heiner-	
Optimal Consult S.A., Crendal	59303	scheid	59284
Optimal Consult S.A., Crendal	59303	Tarkett Luxembourg S.A., Lentzweiler	59310
P.I., Promotions Immobilières S.A., Wincrange	59298	Tec Industrie, S.à r.l., Diekirch	59298
P.T.S., S.à r.l., Troisvierges	59290	Timmers - Bernabe, S.e.n.c., Biekerech	59316
Parc Erpeldange S.A., Erpeldange-Ettelbruck	59287	Transport Liquide International S.A., Troisvierges	5930
(La) Pergola, S.à r.l., Bettendorff	59316	Transports Wolff Mathias, S.à r.l., Vianden	59282
Phap-Viet Trading S.A., Hesperange	59311	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59293
Polyphonic Communications S.A., Weiswampach	59316	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59293
Primofruits, S.à r.l., Schieren	59283	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59293
PSPEUR, S.à r.l., Luxembourg	59300	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59293
Quadis Luxembourg S.A., Drinklange	59290	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59294
Restaurant Li Duo, S.à r.l., Weimershof	59309	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59294
Restaurant Li Duo, S.à r.l., Weimershof	59310	Um Gringert II S.A., Eschdorf	59294
Schwarzer Peter, S.à r.l., Diekirch	59301	Veranda-Lux S.A., Tarchamps	5932
Selwyn S.A., Luxembourg	59315	Veranda-Lux S.A., Tarchamps	5932
Selwyn S.A., Luxembourg	59315	Vive les Mariés, S.à r.l., Ettelbruck	59286
Sereco R.E. S.A., Senningerberg	59322		
Société Internationale de Réalisations Immobilières			
S.A., Drinklange	59290		

TRANSPORTS WOLFF MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

R. C. Luxembourg B 91.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 11 avril 2006, réf. DSO-BP00087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(933828/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

DANIEL SCHLECHTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9412 Vianden, 12, rue de la Frontière.

R. C. Luxembourg B 103.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 11 avril 2006, réf. DSO-BP00086, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(933830/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 avril 2006.

EURO PRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 87A.

R. C. Luxembourg B 67.664.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES LUXEMBOURGEOISES S.A.

Signature

(933370//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 avril 2006.



PRIMOFRUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 61, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 103.313.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2005, réf. LSO-BL00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour la société

Signature

(923740/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2006.

CENTRE CULTUREL ISLAMIQUE DU NORD, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9543 Wiltz, 26, route de Noertrange.

R. C. Luxembourg F 109.

Assemblée Extraordinaire

Art. 2. (nouvelle formulation).

2. Achat y compris la vente de parcelles du terrain appartenant au CCIN, adaptation, rénovation ou construction des centres qui peuvent servir à l'offrande de prières et autres cérémonies religieuses, culturelles, etc.

Art. 2. bis (nouveau).

Les locaux du CCIN sont placés sous la responsabilité du conseil d'administration; celui-ci s'assure que cet espace soit par priorité destiné aux pratiques religieuses et culturelles suivantes:

- a) les prières quotidiennes ainsi que toute autre cérémonie religieuse,
- b) les cours de religion islamique pour jeunes et adultes,
- c) les conférences, les rencontres et les discours religieux ainsi que d'autres activités culturelles similaires,
- d) les cours de langues,
- e) la conservation de la presse islamique, les livres et les publications audio-visuelles destinés à l'éducation et à l'information islamiques,
- f) d'autres activités récréatives et d'agrégation de la communauté musulmane peuvent s' y dérouler: le conseil d'administration fixe, le cas échéant, les modalités d'utilisation.

Art. 5. (nouvelle formulation).

Toute personne peut devenir membre actif en versant une cotisation. Uniquement les membres actifs peuvent voter ou être élus dans le comité. L'association peut accepter également des membres honoraires et associés. Les membres peuvent être des personnes physiques ou morales. La personne qui souhaite devenir membre est tenue de remplir un formulaire d'adhésion.

- 5.1. les élections ont lieu avec bulletin secret et à la majorité simple des voix valablement exprimées par les membres actifs présents. En cas de parité de voix est considéré élue la personne la plus agée.
 - 5.2. le vote par procuration est permis, mais limité à une procuration par personne.
- 5.3. la vérification de la régularité de la procédure de vote et la proclamation des résultats sont effectuées par une commission de 3 membres choisies avant le vote parmi les non candidats.
- 5.4. la candidature n'est valable que si le candidat remplit les conditions de probité et d'honnêteté indispensables. En cas de contestation la commission de vérification dont au point 5.3 est chargée de se prononcer immédiatement sur la validité de la candidature contestée, après avoir entendu la personne concerné. Toute condamnation pénale définitive exclue de droit la candidature de la personne.
- 5.5. afin de permettre une meilleure connaissance du candidat, toute candidature est; dans la mesure du possible déposée avant la tenue de l'assemblée.

Art. 6. (nouvelle formulation).

La qualité de membre se perd:

- par décès,
- par démission notifiée par écrit,
- par le non paiement de la cotisation après le délai de 3 mois et un rappel par écrit,
- par exclusion suite à une condamnation pénale définitive ou à un comportement contraire aux principes et valeurs islamiques et aux intérêts fondamentaux de l'association.

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'intéressé, peut le suspendre provisoirement par une décision dument motivée et jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix.

Art. 8. (nouvelle formulation).

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut être supérieure à 1200,- EUR et inférieure à 80,- EUR par an.

Art. 15. (nouvelle formulation).

L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux (2) années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 8 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs



des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président représente l'association en cas d'empêchement du président, le secrétaire est responsable pour les affaires administratives, le trésorier gère les comptes.

Pour le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Extraordinaire du 26 février 2006

I. Kurbardović / V. Jusufović

Vice-Président / Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-BO00055. – Reçu 166 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

(923093//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mars 2006.

SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE LA COMMUNE ET SECTION DE HEINERSCHEID, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 2. R. C. Luxembourg F 1.442.

STATUTS

Titre Ier. - Dénomination, siège, durée, objet

- **Art. 1**er. L'Association sans but lucratif prend la dénomination de SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE HEINERSCHEID.
 - Art. 2. Elle a son siège à Heinerscheid.
 - Art. 3. La durée est illimitée.
- Art. 4. Le Syndicat d'Initiative est un organisme d'intérêt local. Il a pour objet de défendre et de promouvoir l'Industrie touristique sur la base locale et d'assurer aux touristes le meilleur accueil.

Le Syndicat d'Initiative a notamment pour tâche la défense et la mise en valeur des monuments, des sites et des éléments d'attraction; la défense et la mise en valeur des productions artisanales en tant qu'elles intéressent le tourisme; la diffusion de renseignements, l'organisation de manifestations, de fêtes et d'attractions de toutes espèces pouvant attribuer à l'attrait de la Commune de Heinerscheid; la création de toute signalisation touristique nécessaire; l'étude de l'histoire locale.

Titre II. - Membres

- Art. 5. Le nombre des membres de l'association est illimité, sans toutefois être inférieur à cinq.
- Art. 6. L'Association comporte deux catégories de membres:
- a) membres effectifs, b) membres honoraires. Peuvent être membres effectifs toutes les administrations, sociétés et personnes intéressées au Tourisme.
 - Art. 7. Pour devenir membre il faut:
 - a) adhérer aux présents statuts, b) payer la cotisation fixée par le Comité.
 - **Art. 8.** La qualité de membre de l'association se perd:
 - a) par la démission écrite signalée au Comité;
 - b) par le non-paiement de la cotisation endéans les 3 premiers mois de l'exercice social;
 - c) par exclusion.
 - Art. 9. La cotisation des membres effectifs est fixée chaque année par le Comité.
- **Art. 10.** Le titre de membre honoraire sera acquis, après décision du Comité, à toute personne, société, établissement privé ou administration, versant une cotisation minimum de 6,00 Euro par an pour la caisse de l'association. Peuvent être proclamés membres honoraire, ceux qui, par une collaboration fidèle ou un appui fécond, ont mérité de l'association.

Titre III. - Assemblée Générale

- Art. 11. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le Comité en fixe la date et établit l'ordre du jour. Il pourra la convoquer chaque fois que les intérêts sociaux de l'association l'exigent.
- Art. 12. Le bureau de l'Assemblée Générale est celui du Comité. Le Président ou son remplaçant assume la direction de l'Assemblée.
- **Art. 13.** L'Assemblée Générale, convoquée 8 jours avant la réunion est régulièrement constituée quelque soit le nombre des membres présents.
- Art. 14. En dehors des cas prévus par les présents status, une Assemblée Générale doit être convoquée par le Comité, dans le délai de quinze jours, si un cinquième des membres en font la demande écrite avec indication de l'ordre du jour.
- Art. 15. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre et signées par le président et le secrétaire.



Art. 16. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportant le droit - de modifier les Status et de prononcer la dissolution de l'association.

Titre IV. - Administration

- Art. 17. L'association est gérée par un Comité qui se compose des intéressés au tourisme. Le Comité se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un caissier et de différents membres adjoints. Les charges sont réparties parmi les membres lors de la première réunion. L'Administration Communale est représentée de droit au Comité et son représentant porte le titre de président d'honneur avec voix délibérative.
- Art. 18. Le Président préside les réunions du Comité et de l'Assemblée Générale. Il signe conjointement avec le secrétaire ou un autre membre du Comité désigné par celui-ci, les procès-verbaux et autres pièces engageant la responsabilité morale ou financière de l'association. Le vice-président remplace le président empêché. Le secrétaire s'occupe des écritures de l'association. Il a notamment pour mission la rédaction des procès-verbaux, des correspondances et des convocations et présente à l'Assemblée Générale un rapport sur la situation morale et l'activité de l'association pendant l'exercice écoulé. Le trésorier est chargé de la gestion des fonds de l'association. Il perçoit les cotisations, fait les recettes, effectue les paiements et versements dûment approuvés par le Comité et présente à l'Assemblée Générale un rapport sur la situation financière de l'association.
- Art. 19. La qualité de membre du Comité se perd par la démission écrite signalée au président ou par la révocation prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix. En cas de vacance de plus de la majorité des sièges du Comité, une Assemblée Générale devra être convoquée pour procéder au remplacement des démissionnaires. Les membres nouvellement élus achèvent la durée des mandats de leurs prédécesseurs dans f'ordre des voix obtenues.

Titre V. - Ressources

- Art. 20. Les biens et ressources se composent notamment:
- a) des cotisations des membres;
- b) des dons et legs en sa faveur;
- c) des subventions accordées par les pouvoirs publics et des particuliers;
- d) des recettes pouvant résulter d'expositions ou d'autres manifestations de l'association.

Titre VI. - Année Sociale

- Art. 21. L'année sociale prend cours le premier janvier et termine le 31 décembre.
- Art. 22. La situation de l'association est arrêtée le 31 décembre, les rapports y relatifs doivent être approuvés par le Comité. Les comptes de l'association sont contrôlés par un collège de deux commissaires, désignés par l'Assemblée Générale pour le délai de 2 années. Ils exercent leurs fonctions au moins une fois par an, la dernière fois après clôture des comptes. Ils soumettront un rapport à l'Assemblée Générale pour approbation.

Titre VII. - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution du Syndicat d'Initiative les fonds disponibles seront mis à la disposition de la commune de Heinerscheid et / ou à une organisation de bienfaisance.

Titre VIII - Disposition finale

Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et autres modifications qui concernent les associations sans but lucratif.

Titre IX. - Agrégation

Art. 24. Les Status qui précèdent seront soumis à l'approbation du conseil communal de la Commune de Heinerscheid et du Ministère du Tourisme.

Fait à Heinerscheid, le 13 juillet 2005.

G. Bertemes-Schroeder / N. Reiff / M.-T. Cales-Reiff / F. Kirtz-Bertemes / R. Freichel /

F. Jacobs / J.-M. Scholtes / J. Schroder / D. Theissen / E. Veiders

Déposé à la commune de Heinerscheid, le 28 décembre 2005.

Le conseil communal a pris connaissance du dépôt.

Administration communale de Heinerscheid

Signature

Secrétaire

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour le Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

P. Barthelme

Conseiller de direction adjoint

Enregistré à Diekirch, le 7 mars 2006, réf. DSO-BO00029. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(923222//104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mars 2006.



VIVE LES MARIES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 14, rue Dr Herr.

R. C. Luxembourg B 104.833.

_

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 mars 2006, réf. DSO-BO00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 mars 2006. Signature.

(923896//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 14 mars 2006.

ELEKTRO R. VELZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9964 Huldange, 1, Moulin de Huldange.

H. R. Luxemburg B 91.918.

Im Jahre zweitausendsechs, den dritten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft ELEKTRO R. VELZ A.G, mit Sitz in L-9645 Derenbach, Maison 87A, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 8. Januar 1999,

veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 241 vom 7. April 1999,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert Velz, Elektriker, wohnhaft in L-9964 Huldange, 1, Moulin de Huldange;

Zum Sekretär wird Herr Mike Kirsch, Privatbeamter, wohnhaft in L-7475 Schoos, 7, rue Principale, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Hermann-Josef Lenz, Bilanzbuchhalter, wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. Dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

- II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:
- Verlegung des Gesellschaftsitzes.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach, L-9964 Huldange, 1, Moulin de Huldange zu verlegen, und somit Artikel 2 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Huldange».

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Velz, M. Kirsch, H.-J. Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 6 mars 2006, vol. 618, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 14. März 2006. F. Unsen.

(924111/234/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

GARDEN SERVICE GRENGEN DAUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 39.

R. C. Luxembourg B 100.316.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2006, réf. DSO-BP00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2006. S. Pinozza.

(935484//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 avril 2006.



BUREAU D'ETUDE DE SYSTEMES DE SECURITE ELECTRONIQUES - RECHERCHE & DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, route de Troisvierges. R. C. Luxembourg B 103.161.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 8 mars 2006, réf. DSO-BO00033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(924135/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

INTERCENTRAL-PNEUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 2, rue de Christnach.

R. C. Luxembourg B 95.719.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924405//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

NOUVELLE ALIMENT-CENTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I, 6, um Mierscherbierg. R. C. Luxembourg B 101.497.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924406//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

MODA INC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 102.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924407//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

PARC ERPELDANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2A, Beim Dreieck. R. C. Luxembourg B 107.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2006 tenue à Erpeldange-Ettelbruck

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Koeune en tant que commissaire de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE GENERALE DE MARNACH, L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, en remplacement du commissaire démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée portant sur l'exercice 2011.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 29 mars 2006, réf. DSO-BO00205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(929615/591/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.



CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges.

R. C. Luxembourg B 94.391.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924409//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

LAMPERTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, route d'Asselborn. R. C. Luxembourg B 94.420.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924411//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

KAD-HAPAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 94.427.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924412//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA HUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 106.449.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Diekirch, le 16 mars 2006, réf. DSO-BO00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 mars 2006. Signature.

(924762//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA HUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Haute. R. C. Luxembourg B 106.449.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Diekirch, le 16 mars 2006, réf. DSO-BO00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 mars 2006. Signature.

(924763//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA HUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Haute. R. C. Luxembourg B 106.449.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Diekirch, le 16 mars 2006, réf. DSO-BO00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 mars 2006. Signature.

(924764//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2006.



ATLA, ATELIER THILL-LENTZ, ASSELBORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 179.

R. C. Luxembourg B 94.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 février 2006, réf. DSO-BN00236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(924413//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2006.

GARAGE MÜLLER (WILTZ), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9572 Weidingen-Wiltz, 16, rue des Vieilles Tanneries. R. C. Luxembourg B 102.907.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

La société à responsabilité limitée GRAND GARAGE JEAN MÜLLER, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, ici représentée par Madame Germaine Meder, administrateur de sociétés, demeurant à L-2164 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

Laquelle comparante, agissant sa qualité de seul et unique associée de la société à responsabilité limitée GARAGE MÜLLER (WILTZ), avec siège social à L-9572 Weidingen/Wiltz, 16, rue des Vieilles Tanneries, constituée par acte du notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 505 du 5 juillet 2001, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet au 1er janvier 2006 et sa mise en liquidation.
- 2) Elle déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) Elle se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la société et répondra de tout le passif social.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date du'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Meder, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2006, vol. 618, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 mars 2006.

F. Unsen.

(924937/234/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

ATELIERS HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, rue du Walebroch.

R. C. Luxembourg B 103.214.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2006 ce qui suit:

L'assemblée générale regrette le décès de son gérant Monsieur François Hoffmann. L'assemblée générale appelle à la fonction de gérant technique Monsieur Emanuel Hoffmann, demeurant à L-9391 Reisdorf, 1A, rue de l'Ernz, avec effet à ce jour.

La société se trouve engagée en toute circonstance par la signature du gérant technique conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour extrait conforme

ATELIERS HOFFMANN, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(930658/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 avril 2006.



QUADIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1F, Résidence du Var. R. C. Luxembourg B 109.239.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2006, réf. DSO-BM00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 17 mars 2006.

(925162//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Signature.

SOCIETE INTERNATIONALE DE REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 1E.

R. C. Luxembourg B 94.217.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 17 mars 2006.

Signature.

(925165//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

P.T.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie. R. C. Luxembourg B 108.257.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 janvier 2006, réf. DSO-BM00098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 17 mars 2006.

Signature.

(925166//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

INTERNATIONAL CAR RENTING AND REPAIRING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Luxembourg B 96.206.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, 27 février 2006.

Signature.

(925167//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2005.

MAXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach. R. C. Luxembourg B 107.334.

Réunion du conseil d'administration du 23 mars 2006

S'est ensuite réuni le conseil d'administration de la société MAXI S.A., avec siège social à L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.334, à savoir:

- 1) Monsieur Serge Ceccon, agent immobilier, demeurant à L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.
- 2) Madame Nicole Even, femme au foyer, épouse de Monsieur Serge Ceccon, demeurant à L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.
 - 3) Madame Marie-Elisabeth Steinbach, comptable, demeurant à L-8395 Septfontaimes, 10, route d'Arlon.

Après avoir constaté que le conseil d'administration s'est valablement réuni, les membres du conseil d'administration ont nommé en conformité avec l'article 60 de la loi du 15 août 1915 et de l'article 10 des statuts Monsieur Serge Ceccon, prénommé, comme administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2007, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

S. Ceccon / N. Even / M.-E. Steinbach.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00186. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(929689/201/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 avril 2006.



GRENZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 101.918.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2006, réf. DSO-BM00228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mars 2006.

Signature.

(925173//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

FONK'S BACKWAREN LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 65, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 99.465.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2006, réf. DSO-BM00232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 17 mars 2006.

Signature.

(925176//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

J.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 104.

R. C. Luxembourg B 102.881.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 janvier 2006, réf. DSO-BM00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mars 2006.

Signature.

(925178//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mars 2006.

ANCIENNES TANNERIES DE WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.

R. C. Luxembourg B 103.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2006, réf. DSO-BO00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ANCIENNES TANNERIES DE WILTZ, S.à r.l.

Signature

(925773/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mars 2006.

MARBRERIE SCHIFFER WILTZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9516 Wiltz, 32, rue du Château.

H. R. Luxemburg B 92.253.

Im Jahre zweitausendsechs, den einundzwanzigsten Februar.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Kommt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft MARBRERIE SCHIFFER WILTZ S.A., mit Sitz in L-9516 Wiltz, 32, rue du Château, zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger Arrensdorff, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 8. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 191 vom 16. April 1996,

abgeändert gemäss einer ordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 23. Oktober 2001. Das Protokoll dieser Generalversammlung wurde veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 470 vom 25. März 2002,

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.253.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Klaus Schiffer, Geschäftsführer, wohnhaft in Sankt Vith, Bernhard Willems Strasse, 4.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herr Gregor Schiffer, Steinmetz, wohnhaft in Sankt Vith, von Dhem Strasse, 3. Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Karl Schiffer, Rentner, wohnhaft in Sankt Vith, Malmedyer Strasse, 51.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:



- I. Die erschienenen Aktionäre der Aktiengesellschaft MARBRERIE SCHIFFER WILTZ AG sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, die nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr ein registriert zu werden.
- II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 300 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger ausserordentlicher Gesellschafterversammlung zugegen sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.
 - III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:
- 1.- Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von 37.184,03 EUR auf 80.000,- EUR zu erhöhen ohne Herausgabe neuer Aktien.
 - 2.- Die Änderung des Artikels 5 erster Absatz der Satzung wie folgt:
- «**Art. 5.** (erster **Absatz**). Das Gesellschaftskapital beträgt achtzigtausend Euro (80.000,- EUR) aufgeteilt in dreihundert (300) Aktien ohne Angabe des Nominalwertes.»
 - 3.- Die Änderung des Artikels 12 der Satzung wie folgt:
- «Art. 12. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes »

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um 42.815,97 EUR zu erhöhen. Dementsprechend wird das Kapital von 37.184,03 EUR auf einen Bertrag von 80.000,- EUR heraufgesetzt. Diese Kapitalerhöhung erfolgt ohne Herausgabe neuer Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dementsprechend den ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Art. 5. (erster Absatz). Das Gesellschaftskapital beträgt achtzigtausend Euro (80.000,- EUR) aufgeteilt in dreihundert (300) Aktien ohne Angabe des Nominalwertes.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Artikel 12 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Art. 12. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitgliedes.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 15.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Schiffer, G. Schiffer, K. Schiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 février 2006, vol. 320, fol. 2, case 3. – Reçu 428,16 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorail, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 10. März 2006.

(927961/2724/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

MARBRERIE SCHIFFER WILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 32, rue du Château. R. C. Luxembourg B 92.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(927963/2724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.



UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement au siège de la société, en date du 17 février 2006 à 11.00 heures

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012:

- Monsieur John Dondlinger, administrateur-délégué, né à Schieren (L), le 30 avril 1947 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt;
- Madame Marguerite Theis, administrateur, née à Ettelbruck (L), le 20 juillet 1950 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt;
- Monsieur Georges Dondlinger, administrateur, né à Ettelbruck (L), le 30 avril 1979 et demeurant à L-9151 Eschdorf, 1, Op der Heelt.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Yves Wallers de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société EWA REVISION S.A. ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

Eschdorf, le 17 février 2006.

Pour extrait sincere et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(926649/832/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926632/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926629/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926627/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.



UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926623/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926621/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

UM GRINGERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 1, op der Heelt. R. C. Luxembourg B 109.310.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 17 mars 2006, réf. DSO-BO00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(926620/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mars 2006.

AC TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9970 Leithum, Hausnummer 2. H. R. Luxemburg B 107.060.

Im Jahre zweitausendsechs, am dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Joachim Peter Günster, Kaufmann, wohnhaft in D-85598 Baldham, 30A, Eichhörnchenweg in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungssrates der Aktiengesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A., mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.060, handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 4. September 2005.

Dieser Verwaltungsratsbeschluss wurde einer Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, am 27. September 2005, einregistriert in Wiltz, am 5. Oktober 2005, Band 319 Folio 73 Feld 4, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 291 vom 9. Februar 2006, als Anlage beigefügt.

Herr Joachim Günster ist hier vertreten durch Fräulein Jessica Kiffer, Notariatsangestellte, wohnhaft im Grossherzogtum Luxemburg, Gosseldange, dies aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in München am 23. Februar 2006. Diese Vollmacht verbleibt als Anlage der vorliegenden Urkunde um mit dieser einregistriert zu werden nachdem sie von dem verhandelnden Notar und der erschienenen Partei ne varietur abgezeichnet wurde.

Herr Joachim Günster ersucht den Notar folgende Richtigstellung der Bestätigung der Kapitalerhöhung der oben genannten Gesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A., unterzeichnet vor der Notarin Anja Holtz, mit Amtssitz in Wiltz, Grossherzogtum Luxemburg, am 15. Februar 2006, einregistriert in Wiltz am 17. Februar 2006, Band 320, Blatt 1, Feld 8, zu beurkunden:

«Die anlässlich der Kapitalerhöhung von Dr. Thomas Hellmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-80333 München treuhänderisch gezeichneten 531 (fünfhunderteinunddreissig) neuen Aktien wurden nicht für wie irrtümlich angegeben 9 (neun) sondern richtig für 11 (elf) Investoren gezeichnet, so wie es aus dem Zeichnungsschein vom 10. Februar 2006 hervorgeht. Alle anderen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.»

Kostenabschätzung

Die Kosten der vorliegenden Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 750,- EUR abgeschätzt.



Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 mars 2006, vol. 320, fol. 4, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 15. März 2006.

A. Holtz.

METRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R. C. Luxembourg B 98.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(927052/2724/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2006.

Diekirch, le 27 mars 2006.

Signature.

(928393/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

METRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R. C. Luxembourg B 98.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mars 2006.

Signature.

(928390/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

METRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R. C. Luxembourg B 98.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mars 2006.

Signature.

(928388/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

CAFE AFTER BLUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 7, place Guillaume. R. C. Luxembourg B 114.980.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1. Monsieur José Daniel Pereira Goncalves, indépendant, demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange,
- 2. Madame Carla Alexandra Da Fonseca Bento, employée privée, demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange,
- 3. Monsieur Patrick Da Fonseca Bento, sans état particulier, demeurant à L-7373 Helmdange, 90, route de Luxembourg,
 - 4. Monsieur Antonio Borges Pais, cuisinier, demeurant à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de CAFE AFTER BLUE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Diekirch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.



Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que la petite restauration et la location de chambres.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur José Daniel Pereira Goncalves, cinquante-sept parts sociales	57
2. Madame Carla Alexandra da Fonseca Bento, vingt parts sociales	20
3. Monsieur Patrick da Fonseca Bento, vingt parts sociales	20
4. Monsieur Antonio Borges Pais, trois parts sociales	3
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.
- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.
 - Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

- **Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille six.
- **Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:
 - a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
 - b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.
 - Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
- Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent cinquante (EUR 1.150,-) euros.

59297



Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Antonio Borges Pais, préqualifié;
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur José Daniel Pereira Goncalves, préqualifié;
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
 - L'adresse du siège de la société est fixée à L-9237 Diekirch, 7, place Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.D. Pereira Goncalves, C.A. Da Fonseca Bento, P. Da Fonseca Bento, A. Borges Pais, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 13 mars 2006, vol. 435, fol. 87, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2006. (927070/232/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2006.

U. Tholl.

GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TOP 60, S.à r.l.).

Siège social: L-9689 Tarchamps, 18, Duerfstrooss. R. C. Luxembourg B 94.745.

L'an deux mille six, le huit mars

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparus

- 1.- Monsieur Henri Herbiet, commerçant, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8B, rue Nic. Schildermans,
- 2.- Monsieur Dominique Herbiet, employé privé, demeurant à B-6250 Aiseau-Presles, 29, rue de la Pairelle, Lesquels comparants, ont exposé au notaire:
- que la société à responsabilité limitée TOP 60, S.à r.l. la été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 144 du 12 février 2003,
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 94.745,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) euros, chacune,
- que les comparants sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée TOP 60, S.à r.l. avec siège social à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8B, rue Nic. Schildermans,
 - que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-9689 Tarchamps, 18, Duerfstrooss.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Art. 1er. La société porte la dénomination GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, Maître Anja Holtz, certifie que l'acte ci-avant a été signé par-devant elle en date de ce jour. Signé: D. Herbiet, H. Herbiet, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 mars 2006, vol. 320, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 mars 2006.

A. Holtz.



GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TOP 60, S.à r.l.).

Siège social: L-9689 Tarchamps, 18, Duerfstrooss. R. C. Luxembourg B 94.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2006.

Wiltz, le 17 mars 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(927031/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 mars 2006.

P.I., PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 56, route de Wiltz. R. C. Luxembourg B 96.916.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006

Il résulte d'une lettre recommandée reçue en date du 17 janvier 2006 que M. Neuman Fernand a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué. Décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 17 janvier 2006.

Suite à cette démission, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Thill Jean-Marie demeurant à L-9647 Doncols 37, chemin des Douaniers, comme nouveau administrateur-délégué de la société, P.I. S.A., PROMOTIONS IM-MOBILIÈRES S.A.

Il pourra donc engager la société par sa signature isolée à partir de cette même date. Le mandat du nouvel administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Cette résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Wincrange, le 13 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 16 mars 2006, réf. DSO-BO00097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(927934/557/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

TEC INDUSTRIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch, 6, rue du Palais. R. C. Luxembourg B 96.005.

DISSOLUTION

L'an deux mille six.le neuf mars.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme LR INDUSTRIE HOLDING S.A., ayant son siège social à Diekirch, 6, rue du Palais, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy Brincourt, retraité, demeurant à F-34480 Puissalicon, 102, chemin des Faisses, ici représenté par Monsieur Christophe Brincourt, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 mars 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;
- 2) Monsieur Christophe Brincourt, directeur technique, demeurant à L-59184 Sainghin-en-Weppes, 336, rue Abbé

lequels comparants ès qualités ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée TEC INDUSTRIE, S.à r.l. dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

Que la société à responsabilité limitée TEC INDUSTRIE, S.à r.l., avec siège social à L-9256 Diekirch, 6, rue du Palais, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 447 du 14 juin 1999, modifiée pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 2004 à la page 55224,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 96.005.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour

Première résolution

L'assemblée constate que la société a cessé toute activité avec effet immédiat.



Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée constate la liquidation de la société aux droits des parties.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge avec effet immédiat aux administrateurs, Guy et Christophe les Brincourt, préqualifiés pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée charge Monsieur Guy Brincourt de conserver à son domicile pendant cinq années les livres et documents de la société.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11.15 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Brincourt, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2006, vol. 618, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mars 2006. P. Probst.

(927974/4917/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

LR INDUSTRIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Diekirch. R. C. Luxembourg B 96.197.

L'an deux mille six, le neuf mars.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding LR INDUSTRIE HOLDING S.A., avec siège social à Diekirch, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, numéro 447 du 14 juin 1999, modifié suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1151 du 4 novembre 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.197.

La séance est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Brincourt, demeurant à F-59184 Sainghin-en-Weppes, 336, rue Abbé Deligny.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide, et comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- **Art. 1**er. Que les actionnaires présents et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.
- Art. 2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les (100) cent actions, représentatives du capital social de trente et un mille euros, sont toutes représentées à la présente assemblée générale et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- Art. 3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et a pris, à l'unanimité, et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation avec effet au 1er mars 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur de la société Monsieur Enzo Di Vincenzo, administrateur de société, demeurant à B-4600 Visé (Belgique), 7, allée des Mésanges.



Troisième résolution

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus admis par la loi.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Les frais des présentes sont à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Brincourt, A. Bastendorff, G. Marth, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2006, vol. 618, fol. 24, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mars 2006. P. Probst.

(927978/4917/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mars 2006.

IMMOBILIERE NORD-SUD, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, route de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 106.689.

Extrait supplémentaire du procès-verbal de la réunion de d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 février 2005

Par la présente le Conseil d'Administration confirme avoir accepté la démission du mandat de commissaire aux comptes de la société en la personne de:

- Madame Fabienne Paquet-Ciancanelli demeurant 88, rue de Mondercange, L-4381 Ehlerange.

Fait et passé à Clervaux, le 27 mars 2006.

E. Rinnen / A. Rinnen-Jacobs

Administrateur-délégué / Administratrice

Enregistré à Diekirch, le 29 mars 2006, réf. DSO-BO00206. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(928399//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

PSPEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 112.797.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société qui s'est tenue en date du 27 mars 2006

L'Assemblée générale décide

de nommer deux gérants complémentaires pour une durée indéterminée à savoir:

Madame Assunta Di Lorenzo, Première Vice-Présidente, chef du contentieux et secrétaire, demeurant 53 Delavigne, Westmount, Québec, Canada H3Y 2C3, née le 2 octobre 1961 à Montréal (Canada);

Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 9, avenue Guillaume.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

Madame Véronique Wauthier,

Monsieur Neil Cunningham,

Monsieur Marcel Stéphany,

Madame Assunta Di Lorenzo,

Monsieur Marcel Krier.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030837/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



SCHWARZER PETER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 9, rue de Brabant. R. C. Luxembourg B 104.831.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(928414/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

ESSENTI«ELLE», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 3, route de Colmar. R. C. Luxembourg B 115.071.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Mariette Susanna Huppertz née Thommen, coiffeuse/esthéticienne, née à Saint Vith (B), le 14 mai 1954, demeurant à B-4960 Malmedy, 5, Ligneuville, rue de la Coulée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ESSENTI«ELLE», S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bissen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du où des associés.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.
- Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger l'activité d'un salon de coiffure hommes et dames, soins esthétiques, vente de produits de beauté et perruques.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique Madame Mariette Susanna Huppertz née Thommen, prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- **Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.
- Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagement régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

- **Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.
- **Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.025,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-7766 Bissen, 3, route de Colmar, Résidence An Henckels.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Madame Mariette Susanna Huppertz, née Thommen, coiffeuse/ esthéticienne, née à Saint Vith (B), le 14 mai 1954, demeurant à B-4960 Malmedy, 5, Ligneuville, rue de la Coulée.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Huppertz-Thommen, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 février 2006, vol. 320, fol. 2, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mars 2006.

(928418/2724/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

J.T.D.G. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 96.898.

Le siège social au 14, maison bureau 31 à 9743 Crendal, de la société reprise ci-dessus a été dénoncé avec effet au 1er avril 2004.

Crendal, le 1er avril 2004.

Pour BUSINESS HARBOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2004, réf. DSO-AQ00243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(928698//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.



OPTIMAL CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14. R. C. Luxembourg B 109.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006. Signature.

(928705//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

OPTIMAL CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14. R. C. Luxembourg B 109.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, réf. DSO-BO00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 29 mars 2006. Signature.

(928707//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

FEGATELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 112.320.

L'an deux mille six, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FEGATELLO S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2005, en cours de publication au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.320,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 23 janvier 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit

- 1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- 2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).
- 3.- Que dans sa réunion du 23 janvier 2006, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première d'augmentation d'un montant de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par la création de deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

- Monsieur David Von Kauffmann, domicilié au 32 Hays Mews Flat 2 W1X 7RQ Londres (Grande-Bretagne),

lequel a souscrit à la totalité des deux mille cent quatre-vingt-dix (2.190) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de deux cent dix-neuf mille euros (EUR 219.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

- 5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:
- Art. 5. 1er alinéa. Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.



Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 38, case 5. – Reçu 2.190 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2006.

P. Bettingen.

(029043/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

eepi, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde. H. R. Luxemburg B 94.944.

Im Jahre zweitausendsechs, am sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

- 1) IBZ, GmbH BERATENDE INGENIEURE, Trierer Straße 225, D-66663 Merzig, hier vertreten durch:
- Herr Bernhard Zimmer, wohnhaft Im Seitert 1, D-66663 Merzig;
- Herr Joachim Ring, wohnhaft Pfaffenweg 48, D-66763 Dillingen,

als gesamtvertretungsberechtigte Geschäftsführer;

- 2) Herr Dr. Markus Ott, geboren am 22. Juli 1963, wohnhaft Zum Widdern 8, D-66706 Perl;
- 3) INGENIEURBÜRO THIEL-KLATT, GmbH, Akazienweg 38, D-66386 St. Ingbert, hier vertreten durch Herr Hartmut Klatt, wohnhaft Birkenkopfweg 27, D-66386 St. Ingbert, als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer;
 - 4) Herr Karl-Heinz Strohm, geboren am 18. September 1946, wohnhaft Am Weinberg 39, D-66359 Bous;
- 5) DIPL.-ING. RUDOLF KOPPER INGENIEURBÜRO, GmbH, Am Kieselhumes 81, D-66123 Saarbrücken, hier vertreten durch Herr Jörgen Kopper, wohnhaft Am Kaninchenberg 29, D-66123 Saarbrücken, als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer;
- 6) CP BERATENE INGENIEURE GESELLSCHAFT DES BÜRGERLICHEN RECHTS (GbR), St. Ingberter Straße 49, D-66579 Spiesen-Elversberg, hier vertreten durch Herr Roland Desgranges, wohnhaft Wackenhübel 12, D-66352 Großrosseln, als geschäftsführender Gesellschafter;
- 7) DUMONT + PARTNER BERATENDE INGENIEURE, GmbH, Schlossstraße 23, D-66538 Neunkirchen, hier vertreten durch Herr Christoph Dumont, wohnhaft Max-Planck-Straße 51, D-66386 St. Ingbert, als einzelvertretungsberechtigter Geschäftsführer.

Jeder Eigentümer von sechsunddreissig (36) Anteilen der zweihundertzweiundfünfzig (252) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung eepi, GmbH mit Sitz in L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaide, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.944.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde 16.095/03 des Notars Emile Schlesser mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 24. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 923 vom 9. September 2003, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Henri Beck mit dem Amtsitz zu Echternach am 2. Februar 2005, veröffentlicht im vorgenannten Mémorial Nummer 556 vom 9. Juni 2005, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff mit dem Amtsitz zu Bad-Mondorf am 31. Mai 2005, veröffentlicht im vorgenannten Mémorial Nummer 1097 vom 26. Oktober 2005. Die Statuten wurden neugefasst, gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff mit dem Amtsitz zu Bad-Mondorf am 18. November 2005, noch nicht veröffentlicht im vorgenannten Mémorial.

Die Komparenten erklären:

- a) Die Komparentin 1) verkauft an den Komparent 2), Dr Markus Ott, hier anwesend und dies annehmend, vierundzwanzig (24) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von zweitausendvierhundert (2.400,-) Euro, und verkauft an Herr Bernhard Zimmer, wohnhaft Im Seitert 1, D-66663 Merzig, zwei (2) Anteile zum Preise von zweihundert (200,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend;
- b) Die Komparentin 3) verkauft an den vorgenannten Herr Zimmer, sechsundzwanzig (26) Anteile zum Preise von zweitausendsechshundert (2.600,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend;
- c) Der Komparent 4) verkauft an den vorgenannten Herr Zimmer, sechsundzwanzig (26) Anteile zum Preise von zweitausendsechshundert (2.600,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend;
- d) Die Komparentin 5) verkauft an den vorgenannten Herr Zimmer, zwölf (12) Anteile zum Preise von eintausendzweihundert (1.200,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend; und verkauft vierzehn (14) Anteile an Herr Joachim Ring, wohnhaft Pfaffenweg 48, D-66763 Dillingen, zum Preise von eintausendvierhundert (1.400,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend;



- e) Die Komparentin 6) verkauft an den vorgenannten Herr Ring, sechsundzwanzig (26) Anteile zum Preise von zweitausendsechshundert (2.600,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend;
- f) Die Komparentin 7) verkauft an den vorgenannten Herr Ring, sechsundzwanzig (26) Anteile zum Preise von zweitausendsechshundert (2.600,-) Euro, hier anwesend und dies annehmend.

Die Zessionaren werden Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und haben Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen von heute angerechnet.

Die Zessionaren werden in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Die Zedanten bekennen vom Zessionaren den hiervor stipulierten Verkaufspreis, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann tretten gegenwärtiger Urkunde bei:

Herr Markus Ott, vorgenannt, Einzelvertretungsberechtigung der genannten Gesellschaft,

um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen anzunehmen und er entbindet die Zessionaren von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung diesen Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich haben die Anteilinhaber in einer Generalversammlung folgende Beschlüße gefaßt:

Einziger Beschluß

Infolge diesen Abtretungen hat Artikel 3 der Statuten, Punkt (2), fortan folgenden Wortlaut:

«Art. 3. Punkt (2).

(2) Die Anteile haben übernommen:

a) IBZ, GmbH BERATENDE INGENIEURE, zehn Anteile	10
b) Dr. Markus Ott, sechzig Anteile	60
c) INGENIEURBÜRO THIEL-KLATT, GmbH, zehn Anteile	10
d) Herr Karlheinz Strohm, zehn Anteile	
e) DIPLING. RUDOLF KOPPER INGENIEURBÜRO, GmbH, zehn Anteile	10
f) CP BERATENDE INGENIEURE GbR, zehn Anteile	10
g) DUMONT + PARTNER BERATENDE INGENIEURE, GmbH, zehn Anteile	10
h) Herr Bernhard Zimmer, sechsundsechzig Anteile	66
i) Herr Joachim Ring, sechsundsechzig Anteile	66
Total: zweihundertzweiundfünfzig Anteile	252»

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben. Gezeichnet: B. Zimmer, J. Ring, M. Ott, H. Klatt, K.-H. Strohm, J. Kopper, R. Desgranges, Ch. Dumont, R. Arrensdorff. Enregistré à Remich, le 17 mars 2006, vol. 470, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(030037/218/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

eepi, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde. R. C. Luxembourg B 94.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(030039/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EPI, EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg. H. R. Luxemburg B 94.525.

Auszug aus der Außerordentliche Generalversammlung vom 1. März 2006

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat des Mitglieds des Verwaltungsrates Frau Micheline De Esteban, Kauffrau, geb. 30. September 1943 in F-Paris, wohnhaft in 36, Domaine Brameschhaff, L-8290 Kehlen, zu verlängern bis zur Generalversammlung in 2007.

Echternach, den 1. März 2006.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(930464//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.



TRANSPORT LIQUIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange. H. R. Luxemburg B 91.663.

AUSZUG

Aus den genommenen Entschliessungen der Ordentliche Generalversammlung vom 24. Juni 2005 geht hervor dass:

1. Herr Franz Fischer Senior, Unternehmer, wohnhaft zu Nienburg (D);

Herr Franz Fischer Junior, Unternehmer, wohnhaft zu Nienburg (D);

Herr Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Siebenaler;

wiederernannt wurden als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft. Die Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

2. Herr Reiner Nennecker, Steuerberater, wohnhaft zu Stolzenau (D) wurde als Kommissar der Gesellschaft wiederernannt. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, den 24. Juni 2005.

COFINOR S.A.

Bevollmächtigten der Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(928442//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2006.

AN DER WEED, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6212 Consdorf, 31, route d'Echternach. R. C. Luxembourg F 1467.

STATUTS

Les soussignés:

- 1) Monsieur Garry Speicher, commerçant, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 11, Um ale Waasser;
- 2) Monsieur Freddy Feiten, employé privé, demeurant à L-5975 Itzig, 16, cité Bernard Simminger;
- 3) Madame Pascale Enders, fonctionnaire, demeurant à L-5975 Itzig, 16, cité Bernard Simminger, tous de nationalité luxembourgeoise; et
- 4) Madame Pierrette Ercolani, sans profession, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 11, Urn ale Waasser; de nationalité italienne,

déclarent:

Entre les soussignés et ceux qui seront admis par la suite comme membres, il est formé une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après ainsi que par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée sur les associations sans but lucratif.

- Art. 1er. L'association sans but lucratif porte la dénomination: AN DER WEED, A.s.b.l.
- Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-6212 Consdorf, 31, route d'Echternach.
- Art. 3. L'association a pour objet de:
- créer à l'intention de tous ceux qui partagent le but de l'association, un centre permettant l'exercice d'activités sociales, culturelles, récréatives et de détente de manière à promouvoir un style de vie sain sous tous ses aspects, notamment à orientation biologique, dans le respect de la nature et de tous les êtres vivants;
 - organiser des stages, ateliers et séminaires alternatifs dans les domaines susmentionnés;
- créer et gérer une bibliothèque dans les domaines d'action de l'association afin de promouvoir, entre autres, la compréhension de la vulnérabilité de notre environnement naturel et une sensibilisation accrue face à sa protection, sans pour autant que cette liste soit exhaustive.

L'association peut utiliser tous les moyens contribuant directement ou indirectement à la réalisation de son but. Elle peut faire tous les actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

- Art. 4. La durée de l'association est illimitée.
- **Art. 5.** L'association se compose de trois membres associés au moins. Peuvent être admis comme membres associés, désignés comme «membres» dans les présents statuts, toutes personnes physiques ou morales en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration, statuant à la majorité simple des voix. L'admission est constatée par l'acquisition d'une carte de membre.

Tous les membres associés jouissent des droits et avantages prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928 et ont droit de vote.

Art. 6. Le conseil d'administration peut accepter comme membres d'honneur toutes personnes qui, sans s'engager activement dans l'association, désirent néanmoins soutenir celle-ci moralement ou matériellement. Les membres



d'honneur n'ont pas droit de vote et n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

- Art. 7. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut pas dépasser EUR 250,-.
- Art. 8. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire le membre ayant refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle lui fut réclamée.
- Art. 9. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale ou de l'assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.
- **Art. 10.** Tout membre qui cesse de faire partie de l'association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'association, les cotisations qui ont été versées restant acquises à cette dernière.
 - **Art. 11.** L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de 3 à 7 membres. Font d'office partie du conseil d'administration:
 - Monsieur Garry Speicher,
 - Madame Pierrette Ercolani,
 - Monsieur Freddy Feiten, et
 - Madame Pascale Enders.

Peuvent en outre faire partie du conseil d'administration des membres élus par l'assemblée générale à la majorité simple pour une durée de deux ans parmi les membres associés de l'association. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de démission, révocation, décès ou autre cause, il devra être pourvu à son remplacement si le nombre des administrateurs est inférieur à quatre. Ce remplacement se fait par voie de cooptation à la majorité absolue des membres du conseil d'administration en fonction. Le membre coopté devra être confirmé par vote de la prochaine assemblée générale consécutive.

- **Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président, sinon par le plus âgé des administrateurs présents. Le secrétariat et la trésorerie peuvent être confiés à une seule personne.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins une fois par an. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres et présente ou représentée, chaque administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 14. les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 mars 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence.

Il peut notamment accepter tous dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi.

A l'égard de tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, dont le président, le vice-président ou le trésorier.

Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.

Art. 15. L'assemblée générale est composée de tous les membres associés de l'association. Les articles 4 à 12 de la loi modifiée du 21 mars 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale.

Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres huit jours au moins avant l'assemblée, qui contiendront un ordre du jour.

- **Art. 16.** Tous les membres ont un droit de vote égal dans les assemblées générales. Tout membre peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire ayant lui-même un droit de vote, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant permis à un membre de représenter plus de deux autres membres.
- Art. 17. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à défaut, par le viceprésident ou le plus âgé des administrateurs présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par les articles 7 et 8 de la loi modifiée du 21 mars 1928.
 - Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de l'exercice social, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi modifiée du 21 mars 1928.

- Art. 19. L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la situation financière de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et délibère sur les points de l'ordre du jour.
- Art. 20. Les modifications de statuts se font conformément aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi modifiée du 21 mars 1928.
 - Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par les articles 18 à 25 de la même loi.

En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Le patrimoine de l'association, après apurement du passif, sera attribué à une oeuvre de bienfaisance.



Art. 22. Les dispositions de la loi modifiée du 21 mars 1928 sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de l'association et finit le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- I. Le premier conseil d'administration se compose de:
- 1) Madame Pierrette Ercolani, sans profession, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 11, Urn ale Waasser;
- 2) Monsieur Garry Speicher, commerçant, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 11, Urn ale Waasser;
- 3) Monsieur Freddy Feiten, employé privé, demeurant à L-5975 Itzig, 16, cité Bernard Simminger;
- 4) Madame Pascale Enders, fonctionnaire, demeurant à L-5975 Itzig, 16, cité Bernard Simminger;
- 5) Madame Chantal Bettendorf, commerçante, demeurant à L-7640 Christnach, 6, Fielser Strooss;
- 6) Madame Pascale Schuman, commerçante, demeurant à L-5754 Frisange, 12, Klees Bongert.
- II. Est nommé président du conseil d'administration:
- Monsieur Freddy Feiten, prénommé

Est nommé vice-président du conseil d'administration:

- Madame Pierrette Speicher, prénommée

Est nommé trésorier et secrétaire de l'association:

- Madame Pascale Enders, prénommée.

Fait en autant d'exemplaires que de parties contractantes et passé à Consdorf, le 29 mars 2006.

P. Ercolani / G. Speicher / F. Feiten / P. Enders / C. Bettendorf / P. Schuman.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. DSO-BO00229. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(929323//126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

CACIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 114.620.

Cession de parts

Entre les soussignés:

- Monsieur Cardoso Francisco José, demeurant à L-5353 Oetrange, 1, rue de Canach propriétaire de 24 parts dans la société CACIVA, S.à r.l., immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.620, et dont le capital social est fixé à EUR 12.500,-, divisé un 100 parts d'une valeur nominale de EUR 125,-,

ci-après appelé le «cédant»;

et

- Monsieur Paduano Valter, demeurant à L-3321 Berchem, 29, rue Oscar Romero,

ci-après dénommé «le cessionnaire»;

et

- Monsieur Manso Marques Carlos Manuel, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale,

ci-après dénommé «le cessionnaire»;

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant cède par la présente au cessionnaire Paduano Valter, qui accepte, 12 parts correspondant à 12% du capital de EUR 12.500,- de la société CACIVA, S.à r.l., établie à Luxembourg et immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.620.

Le prix de la cession à été fixé à EUR 1.500,- correspondant à EUR 125,- par part.

Le cédant cède par la présente au cessionnaire Manso Marques Carlos Manuel, qui accepte, 12 parts correspondant à 12% du capital de EUR 12.500,- de la société CACIVA, S.à r.l., établie à Luxembourg et immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.620

Le prix de la cession à été fixé à EUR 1.500,- correspondant à EUR 125,- par part.

Tous frais quelconques découlant de la présente cession y compris tout frais d'enregistrement éventuel ou de signification sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2006, chaque partie reconnaissant avoir reçu un original de la présente convention.

F.J. Cardoso / V. Paduano / C.M. Manso Marques

Le cédant / Le cessionnaire / Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07095. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029589//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.



RESTAURANT LI DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Weimershof, 89, rue des Muguets. R. C. Luxembourg B 38.144.

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1) Liguo Zhan, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 9 janvier 1956, et son épouse Qiao Hong Ceng, sans état, né à Zhejiang (Chine), le 15 juin 1959, demeurant ensemble à L-2167 Luxembourg, 89, rue des Muguets;
- 2) Cuixing Zeng, cuisinière, née à Zhejiang (Chine), le 6 décembre 1956, demeurant à L-4571 Differdange, 46, rue de la Gare;
- 3) Zhengyi Wang, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 29 juin 1965 et son épouse Xia Yan Chen, sans état, née le 2 février 1970 à Zhejiang (Chine), demeurant ensemble à L-4041 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Brill;

seuls associés du RESTAURANT LI DUO, S.à r.l. avec siège social à L-2167 Weimershof, 89, rue des Muguets, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.144, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorfles-bains en date du 6 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 105 du 25 mars 1992, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 15 mai 1992, publié au dit Mémorial, Numéro 449 du 7 octobre 1992, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 8 mars 1993, publié au dit Mémorial, Numéro 277 du 9 juin 1993.

D'abord.

- a) Les époux Wang-Chen cèdent:
- à Yun Zhu, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 14 août 1984, demeurant à L-4571 Differdange, 46, rue de la Gare, cinquante (50) parts de la Société pour le prix de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros; et
- à Zhiqin Zhu, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 12 février 1960, demeurant à L-4571 Differdange, 46, rue de la Gare, cinquante (50) parts de la Société pour le prix de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.
 - b) Les époux Zhan-Ceng cèdent:
 - à Yun Zhu, cent cinquante (150) parts de la Société pour le prix de quinze mille (15.000,-) euros;
 - à Zhiqin Zhu, soixante-quinze (75) parts de la Société pour le prix de sept mille cinq cents (7.500,-) euros; et
 - à Cuixing Zeng, vingt-cinq (25) parts de la Société pour le prix de deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Liguo Zhan, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant technique de ladite Société.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

À ce sujet les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Ensuite, Liguo Zhan, Qiao Hong Ceng, Cuixing Zeng, Yun Zhu et Zhiqin Zhu, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.
- 2) Ils convertissent le capital de la Société de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.
- 3) Ils augmentent le capital de la Société à concurrence de cent cinq virgule trente-deux (105,32) euros, en vue d'arrondir le capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, sans création de parts sociales nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des cinq cents (500) parts existantes. Cette augmentation du capital est libérée en espèces ainsi qu'il en a été justifié au moyen d'une attestation bancaire au notaire, qui le constate expressément.
 - 4) Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:
- «**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- 5) Ils acceptent les démissions de Liguo Zhan, Cuixing Zeng et Zhengyi Wang de leur fonctions de gérants et leur donnent décharge pour l'exécution de leurs mandats.



- 6) Ils nomment, pour une durée illimitée:
- Yun Zhu, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 14 août 1984, demeurant à L-4571 Differdange, 46, rue de la Gare, gérant administratif;
- Cuixing Zeng, cuisinière, née à Zhejiang (Chine), le 6 décembre 1956, demeurant à L-4571 Differdange, 46, rue de la Gare, gérante technique.

La Société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Zhan, Q.H. Ceng, C. Zeng, Z. Wang, X.Y. Chen, Y. Zhu, Z. Zhu, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2006, vol. 901, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 février 2006.

F. Molitor.

(030098/223/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

RESTAURANT LI DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Weimershof, 89, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 38.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 février 2006.

F. Molitor.

(030101/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

JACQUE IMMOBILIERE SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4265 Esch-sur-Alzette, 18, rue des Noyers. R. C. Luxembourg E 1.817.

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, ayant pour but la dissolution de la SCI JACQUE IMMOBILIERE, a eu lieu le 22 décembre 2005 sur convocation des deux associés,

d'une part,

Monsieur François Biltgen, né le 28 septembre 1958 et demeurant à L-4265 Esch-sur-Alzette, 18, rue des Noyers, et d'autre part,

Madame Jacque Denise, épouse de François Biltgen, née le 6 novembre 1957 et demeurant à L-4265 Esch-sur-Alzette, 18, rue des Noyers.

Les deux associés sont présents.

Début de l'assemblée générale extraordinaire: 19.00 heures (22 décembre 2005).

- 1) La SCI JACQUE IMMOBILIERE est dissoute avec effet au 31 décembre 2005.
- 2) Le patrimoine selon bilan de clôture au 31 décembre 2005 est distribué au prorata de la participation aux associés.
- 3) La présente sera publiée au Mémorial.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire: 19.20 heures.

F. Biltgen / D. Jacque, épouse Biltgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01039. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031230//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

TARKETT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang. R. C. Luxembourg B 92.065.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 23 décembre 2005

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale acte la création d'un poste supplémentaire d'Administrateur et d'un deuxième mandat d'Administrateur-Délégué en vue de pourvoir à la gestion journalière de la société.

L'Assemblée Générale propose le poste à Monsieur Patrick Lommel,

Adresse professionnelle: Z.I. Eselborn-Lentzweiler,

2, Op der Sang,

L-9779 Lentzweiler,

G.-D. de Luxembourg,

sous réserve du maintien du lien de subordination actuellement en place et découlant du contrat d'emploi qui lie M. Lommel à TARKETT LUXEMBOURG S.A. M. Lommel donne son accord et accepte le mandat proposé. L'Assemblée



Générale nomme M. Lommel à la fonction d'Administrateur-Délégué jusqu'au renouvellement annuel des mandats qui interviendra à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, le 28 mars 2006.

Certifié conforme

P. Lommel

Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 28 mars 2006, réf. DSO-BO00196. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(929023//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

ALCEBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg. R. C. Luxembourg B 108.247.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Signature.

(929334//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

ALCEBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9252 Diekirch, 6, rue du Kockelberg. R. C. Luxembourg B 108.247.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 mars 2006, réf. DSO-BO00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Signature.

(929333//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

PHAP-VIET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 111.612.

L'an deux mille six, le six mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PHAP-VIET TRADING S.A., avec siège social à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.612, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 275 du 7 février 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Zema, ingénieur, demeurant à F-57260 Dieuze, 4, Résidence le Puits salé,

qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hung Ha Vu, cuisinier, demeurant à F-67440 Marmoutier, 4, rue de Sindelsberg.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Dissolution et mise en liquidation de la société;

Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

La convocation des actionnaires nominatifs a eu lieu par lettre recommandée en date du 24 février 2006 avec pour ordre du jour:

Dissolution et mise en liquidation de la société ainsi que nomination d'un liquidateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- La moitié du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, le quorum légal est réuni.

IV.- L'Assemblée, réunissant la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation.



Deuxième résolution

Elle nomme Nicolas Zema, ingénieur, demeurant à F-57260 Dieuze (France), 4, Résidence Le Puits Salé, liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donnée mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur a le droit de faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la Société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Zema, H.H. Vu, Ch. Demichelet, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2006, vol. 470, fol. 15, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2006.

R. Arrensdorff.

(031705/218/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

BATISELF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 14.375.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2006, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) démission de M. Walter Weber en qualité d'administrateur à la date du 30 mars 2006;
- 2) nomination de M. Wolfgang Werner, demeurant à D-91338 Igensdorf, Baumäcker, 2, en qualité d'administrateurdélégué en remplacement de M. Michael Arnold à partir du 31 mars 2006;
 - 3) M. Michael Arnold reste membre du Conseil d'administration;
- 4) nomination de M. Dietmar Richter, demeurant à D-91207 Lauf, Albrecht Dürer, 20A, en qualité d'administrateur à partir du 31 mars 2006.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP00976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031364//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

AVANTE PETROLEUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 99.983.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, qui s'est tenue en date du 1^{er} décembre 2005

L'Assemblée générale décide:

- 1. d'accepter la démission de Monsieur Claude Beffort de sa fonction d'administrateur de groupe A de la société;
- 2. de nommer un nouvel administrateur de groupe A en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à savoir Monsieur Mark Rollins, directeur général, demeurant 2, route Suisse, 1296 Coppet, né le 13 mai 1964 à Nantwich. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Groupe A:

Monsieur Mark Rollins;

Monsieur André van Gils.

Groupe B:

Monsieur Michel Reybier;

Madame Véronique Wauthier.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032658/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.



HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 2,758,939,525.-.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 77.457.

Share Transfer

It results from a share transfer agreement dated 4 April 2006 that HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l. has transferred 11,572,582 shares in HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l. to BNY (NOMINEES) LIMITED with effect as of 10 April 2006.

It results that on 10 April 2006, HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l. was composed of the following shareholders:

- HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l.;
- BNY (NOMINEES) LIMITED.

Suit la traduction française sincère et complète du texte qui précède:

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 4 avril 2006 que HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l. a transféré 11.572.582 parts sociales de HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l. à BNY (NOMINEES) LIMITED avec effet au 10 avril 2006.

Il en résulte qu'au 10 avril 2006, HUTCHISON 3G ITALY INVESTMENTS, S.à r.l. se composait des associés suivants:

- HUTCHISON EUROPE TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l.;
- BNY (NOMINEES) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032720//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

INNOVATIONS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 80.255.

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INNOVATIONS & SERVI-CES S.A., avec siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, constituée par acte notarié en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 29 août 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 564 du 11 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Legrand, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Transfert du siège social de la société de L-4632 Rodange, 462, route de Longwy à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
 - 2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
 - 3) Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:



Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4632 Rodange, 462, route de Longwy à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 3. (premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, M. Legrand, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 82, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

G. Lecuit.

(035823/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

INNOVATIONS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 80.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

G. Lecuit.

(035824/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2006.

DIFRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 4, rue Hicht.

R. C. Luxembourg B 97.813.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 février 2006, réf. DSO-BN00171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Leuchter

Le gérant

(929529//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

BISTROT NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.996.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Manuel Agostinho Da Silva Carvalhosa, employé privé, né à Grandra/Ponte de Lima (P), le 14 avril 1972, demeurant à L-3598 Dudelange, 28, rte de Zoufftgen,

unique associé (suite à une cession de parts sous seing privé annexée au présent acte) de la société à responsabilité limitée BISTROT NICOLAS, S.à r.l., avec siège à L-3650 Kayl, 42, Grand-rue, (R.C. B 96.996), constituée suivant acte notarié du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C N° 1302 du 6 décembre 2003.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter:

1) Nouvelle répartition du capital social

Suite à la cession de parts ci-dessus énoncée, le capital social est souscrit à l'unique associé, Monsieur Manuel Agostinho Da Silva Carvalhosa, préqualifié, et en conséquence la société est devenue une société unipersonnelle.

2) Gérance

Est nommé gérant unique: Monsieur Manuel Agostinho Da Silva Carvalhosa, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.



Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros (EUR 820,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. A. Da Silva Carvalhosa, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2006, vol. 916, fol. 14, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 avril 2006. G. d'Huart.

(032729/207/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

SELWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 93.409.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 7 avril 2006

- le siège social de la société est transféré du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 7 avril 2006;
- les résignations des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées avec effet au 7 avril 2006:
 - M. Guy Nicolas Roger Ludovissy, 6, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;
 - Mme Louise Emily Benjamin, 6, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg;
 - Mme Cindy Reiners, 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 7 avril 2006, et leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui se tiendra en 2011:
 - M. Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
 - SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas;
- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, 9, Colombus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- la résignation de AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet au 12 septembre 2005;
- CROWN CORPORATE SERVICES, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé en tant que Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 7 avril 2006, et son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036239/631/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

SELWYN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 93.409.

Le contrat de domiciliation conclu entre SELWYN S.A. et WILSON ASSOCIATES, 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en date du 15 mai 2003, a pris fin avec effet au 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP03910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(036231//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.



POLYPHONIC COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, Résidence Illenbour.

R. C. Luxembourg B 101.336.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2006, réf. DSO-BO00096, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(929578//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

GARAGE REITER, HOSINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 6, Op der Hei.

R. C. Luxembourg B 93.548.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2006, réf. DSO-BO00095, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(929580//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

LA PERGOLA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch. R. C. Luxembourg B 100.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 28 mars 2006, réf. DSO-BO00194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mars 2006. Signature.

(929631/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mars 2006.

TIMMERS - BERNABE, S.e.n.c., Société en nom collectif. Enseigne commerciale: QUALITY BUILDING MANAGEMENT, S.e.n.c.

Siège social: L-8521 Biekerech, 27, Huewelerstrooss. R. C. Luxembourg B 100.086.

Par la présente, le soussigné Mario Timmers, demeurant à B-3990 Peer, gérant de la société en nom collectif TIM-

MERS-BERNABE (sous l'enseigne QUALITY BUILDING MANAGEMENT, S.e.n.c.), décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

- Huewelerstrooss, 27, L-8521 Biekerech.

Ce changement prend effet immédiat ce jour le 1er janvier 2005.

M. Timmers

Gérant de la société

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(929766//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 avril 2006.

BERNSTEIN INTERNATIONAL AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9944 Weiswampach, 15B, Beiler. H. R. Luxemburg B 106.690.

Auszug aus der Außerordentliche Generalversammlung vom 31. März 2006

- 1) Das bisherige Verwaltungsratsmitglied Josepha Johanns, wohnhaft in B-4780 St Vith, Prümer Str. 39A wird mit heutigem Datum entlassen.
- 2) Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird mit heutigem Datum bis zur Generalversammlung im Jahre 2011 ernannt Herr Mayeres Marcel Michel, Kaufmann, geb. 29. August 1947 in B-Reuland, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117A, rte de Stavelot.

Unterschrift.

Enregistré à Diekirch, le 4 avril 2006, réf. DSO-BP00041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(930467//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.



NORDER HOLZHANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 37, Haaptstrooss.

R. C. Luxembourg B 106.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heiderscheid, le 27 mars 2006.

Signature.

(930386//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

BLUMMENBUTTEK MANOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 102.442.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 27 mars 2006.

(930387//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Signature.

ELMAR KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 76, rue Principale. R. C. Luxembourg B 103.754.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wincrange, le 27 mars 2006.

Signature.

(930388//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

LUXORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités. R. C. Luxembourg B 115.661.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Pierre Martin, avec adresse professionnelle 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, ici représentée par procuration donnée à Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à Wiltz.
- 2. Monsieur Sukri Lawrence, avec adresse professionnelle 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, ici représentée par procuration donnée à Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à Wiltz.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LUXORE S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer-Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous les biens meubles et immeubles.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre



manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise de moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

- Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.
 - **Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.
- Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.
 - Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.



Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
 - Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

- Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.
- **Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. M. Pierre Martin, préqualifié, nonante actions	90
2. Shukry Lawrence, prédésigné, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.



Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Shukry Lawrence, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
- b) Monsieur Alexander Lawrence, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;
- c) Pierre Martin, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes

la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2011.
 - 5) Le siège social est fixé au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme LUXORE:

- a) Monsieur Shukry Lawrence;
- b) Monsieur Alexander Lawrence;
- c) Pierre Martin.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Pierre Martin, préqualifié, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 avril 2006, vol. 320, fol. 9, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 avril 2006.

(036497/2724/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

SOMAK (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 74.332.

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOMAK (EUROPE) S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 74.332, constituée suivant acte reçu le 27 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 376 du 25 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Bernard, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre-vingts (80) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour:

- 1.- Abandon de la version anglaise des statuts.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3.- Conversion du capital actuel de USD 40.000,- en euros, au taux de conversion conventionnellement fixé à 1,- USD = 0,82 EUR, de telle sorte que le capital soit fixé à EUR 32.800,-, représenté par 80 actions sans désignation de valeur nominale.
- 4.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.800,- (mille huit cents euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 32.800,- (trente-deux mille huit cents euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), par affectation du montant de EUR 1.800,- (mille huit cents euros) au compte résultats reportés de la société (et par réduction du pair comptable des actions).
 - 5.- Echange des 80 actions sans désignation de valeur nominale contre 310 actions de EUR 100,- chacune.
 - 6.- Fixation du capital autorisé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).
 - 7.- Modification afférente des alinéas 1er et 5 de l'article 3 des statuts.
 - 8.- Modification de l'objet social de la société.
 - 9.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.
 - 10 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital actuel de USD 40.000,- (quarante mille dollars des Etats-Unis) en euros, au taux de conversion conventionnellement fixé à 1,- USD = 0,82 EUR, de telle sorte que le capital soit fixé à EUR 32.800,- (trente-deux mille huit cents euros), représenté par 80 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de EUR 1.800,- (mille huit cents euros), pour l'amener de son montant actuel de EUR 32.800,- (trente-deux mille huit cents euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), par affectation du montant de EUR 1.800,- (mille huit cents euros) au compte résultats reportés de la société (et par réduction du pair comptable des actions).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 80 (quatre-vingts) actions sans désignation de valeur nominale contre 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la société à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1er et 5 de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- **Art. 3. premier paragraphe.** «Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»
- **Art. 3. troisième paragraphe.** «Le capital social pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 4.690 actions supplémentaires d'une valeur nominale de EUR 100,-chacune.»

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. premier paragraphe. «La société a pour objet toutes fournitures de services, le commerce et la formation dans le domaine de l'informatique ainsi que la fourniture de services de secrétariat administratif en général.

La société a encore comme objet l'achat et la vente ainsi que la mise en valeur et la gestion de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: S. Bernard, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(036870/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.



SOMAK (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 74.332.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41382 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

J. Elvinger.

(036873/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

BALLOONING 50° NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fouhren, 5, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 109.124.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(930391/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

IMMOBILIERE SPIELMANN ET VAN DYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.

R. C. Luxembourg B 94.426.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930393/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

JMJ PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.

R. C. Luxembourg B 98.942.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930395/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

SERECO R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 43.830.

L'an deux mille six, le trente et un mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERECO RE S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, Luxembourg section B, numéro 43.830, constituée sous la dénomination de NORFIN REASSURANCE S.A., suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 348 du 31 juillet 1993.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen et pour la dernière fois en date du 28 mai 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 727 du 8 juillet 2003, p. 34852.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimiliano Paoleschi, directeur, demeurant professionnellement au 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Elisabetta Belardi, employée, demeurant professionnellement au 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucia Capotondi, employée, demeurant professionnellement au 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.



Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- II.- Il appert de la liste de présence que les 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Ajout d'un alinéa à l'article 6 des statuts ayant la teneur suivante:

«Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

2.- Annulation d'un alinéa à l'article 6 des statuts ayant le contenu suivant:

«Le Conseil d'Administration peut prendre ses résolutions par voie circulaire où les résolutions proposées sont transmises par écrit aux administrateurs, lesquels transmettront leurs décisions par écrit à la Société.»

- 3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 6 des statuts ayant la teneur suivante:

«Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler un alinéa à l'article 6 des statuts ayant le contenu suivant:

«Le Conseil d'Administration peut prendre ses résolutions par voie circulaire où les résolutions proposées sont transmises par écrit aux administrateurs, lesquels transmettront leurs décisions par écrit à la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent. Le Conseil d'Administration est convoqué par son président ou à son défaut par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tout moyen de communication étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par tout moyen de communication par écrit.

Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la simple majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans un procès-verbal séparé.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Paoleschi, E. Belardi, L. Capotondi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 avril 2006.

P. Bettingen.

(036691/202/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.



ARCO COLMAR-BERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7797 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret. R. C. Luxembourg B 97.733.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930396/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

FREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 6. R. C. Luxembourg B 109.243.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2006, réf. DSO-BP00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(930397//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

HAMMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 25, rue du Vieux Marché. R. C. Luxembourg B 109.319.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930398/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

GARAGE JEANNOT SCHWEIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 6, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 95.445.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930399/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

D. BROWN & SONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 69.486.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D. BROWN & SONS S.A., tenue le 17 janvier 2006, à 14.00 heures, à son siège à Luxembourg, que les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires acceptent à l'unanimité le transfert du siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer à l'unanimité les membres du conseil d'administration en fonction à savoir:

- EUROFORTUNE HOLDING S.A.,
- 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

R.C. B 34.933;

- GT IMMOBILIER S.A.,
- 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

R.C. B 64.135;



- GRAHAM TURNER S.A.,
- 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

R.C. B 51.094;

ainsi que l'administrateur-délégué, délégué à la gestion journalière, à savoir:

- GRAHAM TURNER S.A.,
- 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

R.C. B 51.094.

Troisième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer Madame Anne Schmitt, demeurant professionnellement à L-2175 Luxembourg, 25, rue Alfred de Musset, Monsieur Raymond Fritsch, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset et Madame Corinne Parmentier, demeurant professionnellement à L-2175 Luxembourg, 25, rue Alfred de Musset, en qualité d'administrateur composant le nouveau conseil d'administration de la société.

Les actionnaires décident à l'unanimité que deux membres du conseil d'administration peuvent engager la société par leurs signatures conjointes tant pour les actes de gestion que les actes d'administration de la société et notamment sur les comptes bancaires de la société sans limitation de montant.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes:

GRAHAM TURNER (BVI),

Akara Building, Road Town,

Tortola (BVI), IBC N° 319 166.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

ACR SERVICES S.A.,

25, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg,

R.C. 93.310.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Le Bureau

Signature / Signature / Signature

Le président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2006, réf. LSO-BP04181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(036260//53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

ELECTRICITE KYLL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.203.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930401/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

DASBOURG-PONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 1, Dosberbreck.

R. C. Luxembourg B 96.728.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930402/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.



VERANDA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 13, an der Greschen. R. C. Luxembourg B 95.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, au siège de la société, en date du 13 mars 2006 à 10.00 heures

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué étant venus à échéance, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

- Monsieur Yves Cools, administrateur-délégué, né à Anvers (B), le 22 mai 1968 et demeurant à L-9689 Tarchamps, 13, An der Greschen;
- Madame Pascale Gorris, administrateur, née à Willebroek (B), le 16 mai 1970 et demeurant à L-9689 Tarchamps, 13, An der Greschen;
- Monsieur Jean Gorris, administrateur, né à Anvers (B), le 12 février 1948 et demeurant à B-2627 Schelle, Jef Van Hoofstraat, 8.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A., (anc. SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.) avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, est également reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Tarchamps, le 13 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(930407/832/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

VERANDA-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 13, an der Greschen.

R. C. Luxembourg B 95.601.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 30 mars 2006, réf. DSO-BO00225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(930404/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 avril 2006.

CUNI-FUELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés.

R. C. Luxembourg B 92.263.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme CUNI-FUELS S.A., avec siège social à L-9012 Ettelbruck, 39, avenue des Alliés,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 1002 du 28 décembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Englaro, commerçant, demeurant à L-6314 Beaufort, 18, Montée du Château.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à L-7475 Schoos, 7, rue Principale.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Celeste Maria Machado Pereira, employée privée, demeurant à L-6314 Beaufort, 18, Montée du Château.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- augmentation du capital social.



- II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze (50.198,94) euros pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept (30.987) euros à quatre-vingt et un mille cent quatre-vingt-cinq virgule quatre-vingt-quatorze (81.185,94) euros, par la création et l'émission de cent soixante-deux (162) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent neuf virgule quatre-vingt-sept (309,87) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze (50.198,94) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. Capital. Le capital social est fixé à quatre-vingt et un mille cent quatre-vingt-cinq virgule quatre-vingt-quatorze (81.185,94) euros, divisé en deux cent soixante-deux (262) actions de trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Englaro, Kirsch, Machado Pereira, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2006, vol. 618, fol. 29, case 5. – Reçu 501,99 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 avril 2006. F. Unsen.

(930613/234/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 avril 2006.

CIRCUIT FOIL ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 94.668.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 avril 2006. C. Sonnet.

(930661/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 avril 2006.

MAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee. R. C. Luxembourg B 89.362.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGA S.A., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 4-6, rue Fort Bourbon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89.362, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 avril 2005.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Colson, comptable, demeurant à Messancy.

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour



Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
- 2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 3.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1249 Luxembourg, 4-6, rue Fort Bourbon à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier jeudi du mois de juin à 17.00 heures.

En conséquence, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale se réunit le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations; si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Colson, A. Maggipinto, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, vol. 152S, fol. 95, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2006.

F. Baden.

(037063/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

MAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee. R. C. Luxembourg B 89.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(037064/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck